

# Trousse de vaccination pour les élèves de 8<sup>e</sup> année

# Vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche

Dans les 60 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire. Les vaccins aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent les maladies.

## Le tétanos, la diphtérie et la coqueluche sont des maladies pouvant être évitées par la vaccination.

Le **tétanos** (ou trismus) est causé par une bactérie qui se trouve dans la terre, partout dans le monde. La bactérie pénètre le corps par une coupure ou une lésion cutanée et produit une toxine dangereuse dans les 3 à 21 jours. La toxine cause un raidissement douloureux des muscles du corps. Cette maladie est très grave si elle affecte les muscles contrôlant la respiration. En l'absence de traitement, 8 personnes sur 10 peuvent en mourir. Cette bactérie n'est pas contagieuse.

La **diphtérie** est une maladie grave qui est rare au Canada, mais qui sévit dans de nombreux pays partout dans le monde. Le bacille de la maladie se propage lorsque la personne infectée tousse ou éternue. Il peut également se transmettre par contact direct avec la peau de la personne infectée. Les symptômes sont une légère fièvre, un mal de gorge, une difficulté à avaler, de la fatigue et une perte d'appétit. Une membrane d'un blanc grisâtre apparaît dans la gorge dans les 2 ou 3 premiers jours de la maladie, ce qui cause de graves problèmes comme l'obstruction des voies respiratoires et la suffocation. Dans les 2 à 5 premiers jours de la maladie, la bactérie produit une toxine dangereuse qui peut causer une défaillance cardiaque et une paralysie. En l'absence de traitement, une personne sur 10 peut en mourir.

La coqueluche est une infection bactérienne grave des poumons et de la gorge. La coqueluche peut entraîner une pneumonie, des convulsions, des lésions cérébrales ou même la mort. Ces complications se produisent le plus souvent chez les nourrissons. Le bacille de la maladie se propage rapidement lorsque la personne infectée tousse ou éternue ou encore par contact rapproché (face à face). La coqueluche cause des quintes de toux graves qui se terminent souvent par une longue inspiration sifflante. Cette toux, qui peut durer des mois, se produit le plus souvent durant la nuit. Un nourrisson sur 200 qui contracte la coqueluche peut en mourir.

## Comment prévenir ces maladies?

- Faites-vous vacciner. Lorsque vous ou votre enfant recevez le vaccin, vous contribuez aussi à la protection des autres.
- Adoptez de bonnes pratiques sanitaires (p. ex. : se laver les mains).

## Qui peut se faire vacciner gratuitement?

- Les élèves de 8e année à qui l'on administre un vaccin de rappel (sauf s'ils sont vaccinés à l'âge de 11 ans).
- Les femmes enceintes (idéalement entre 27 et 32 semaines de gestation) même si elles ont déjà été vaccinées à l'âge adulte.
- Les adultes peuvent recevoir, une seule fois dans leur vie, une dose de ce vaccin à l'occasion du renouvellement du vaccin contre le tétanos (renouvelé tous les dix ans).
- Les fournisseurs de soins aux bébés de moins de 6 mois peuvent être admissibles à la vaccination s'ils ne l'ont pas déjà été à l'âge adulte.
- REMARQUE : Pour les jeunes enfants, l'immunisation contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche est combinée à d'autres vaccins tels que ceux de la poliomyélite et du Haemophilus influenza de type B. Ces vaccins sont administrés par une série d'injections.

## Qui ne devrait pas être vacciné?

- Toute personne souffrant d'une maladie grave, accompagnée ou non de fièvre, doit reporter à plus tard la vaccination. **Une maladie bénigne, avec ou sans fièvre, ne justifie pas d'éviter la vaccination.**
- Toute personne ayant eu des réactions pouvant entraîner la mort à la suite de l'injection d'une dose du vaccin contre le tétanos, la diphtérie ou la coqueluche ou à un de ses composants.
- Toute personne à qui l'on a administré un vaccin de rappel pour ces maladies, dans les 5 dernières années.
- Toute personne ayant contracté le syndrome de Guillain-Barré (GBS) dans les 6 semaines précédant la vaccination contre le tétanos. Ce syndrome est une affection rare qui entraîne l'affaiblissement voire la paralysie des muscles.

De l'acétaminophène (Tylenol® et Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il ne faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 18 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

## Quelles sont les réactions les plus courantes au vaccin?

- **Les vaccins sont des produits très sûrs et efficaces. Il est bien plus dangereux de contracter l'une de ces maladies graves que de se faire vacciner.**
- Une douleur, une rougeur et une enflure au point d'injection.
- Certaines personnes peuvent ressentir de la fatigue, des vertiges, une fièvre bénigne ou souffrir de maux de tête.
- Ces réactions sont légères et ne durent généralement qu'un jour ou deux.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une vaccination à cause de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si cela se produit après avoir quitté la Clinique, composez le 9-1-1 ou le numéro d'appel des secours locaux.** Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations.

## À qui devez-vous signaler toute réaction à l'injection?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable à votre infirmière de la santé publique, une infirmière praticienne ou à votre médecin.

### Communiquez avec une infirmière de la santé publique si :

- Vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant au vaccin.
- Vous avez dû emmener votre enfant chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé à cause d'un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

**Pour en savoir plus, communiquez avec vos services de santé publique locaux, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou composez le 811.**

Références : Monographies des produits (BOOSTRIX®, 2018; ADACEL®, 2012).

## Que contient le vaccin?

**BOOSTRIX®** est un vaccin qui contient de l'anatoxine tétanique, de l'anatoxine diphtérique et trois antigènes acellulaires purifiés anticoquelucheux (hémagglutinine filamenteuse et pertactine). Il contient également des sels d'aluminium et une solution saline. Ne contient ni thimérosal ni latex.

**ADACEL®** est un vaccin qui contient de l'anatoxine tétanique, de l'anatoxine diphtérique, des antigènes acellulaires anticoquelucheux (anatoxine coquelucheuse, hémagglutinine filamenteuse, pertactine et fimbriae (Fim) de types 2 et 3). Il contient également du phosphate d'aluminium, du 2-phénoxyéthanol ainsi qu'une quantité infime de formaldéhyde et de glutaraldéhyde. Ne contient ni thimérosal ni latex.

## Consentement des mineurs matures

Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement à la vaccination avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés, peuvent légalement consentir ou refuser la vaccination en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Afin de garder un dossier complet, tous les vaccins administrés à une personne sont consignés par le personnel de la santé publique dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers de vaccination et de santé liée à la vaccination de tous les résidents de la province. Votre dossier d'immunisation est également susceptible d'être consulté par des professionnels de la santé afin de fournir des services de santé publique, d'aider au diagnostic et au traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Vous trouverez de l'information sur Panorama dans le feuillet d'information intitulé « Protection de la confidentialité de votre dossier ».

# La protection de la confidentialité de votre dossier d'immunisation

Vos renseignements médicaux personnels sont confidentiels. Les autorités régionales de santé et les autorités compétentes des Premières Nations qui offrent des services de santé publique, de même que le ministère de la Santé de la Saskatchewan, prennent bien soin de s'assurer que ces renseignements sont protégés. Vos renseignements médicaux relatifs à l'immunisation demeurent confidentiels et ne sont utilisés ou communiqués qu'avec votre consentement ou comme l'autorise la loi. Les dossiers d'immunisation sont stockés dans Panorama, un registre d'immunisation électronique qu'utilisent le ministère de la Santé, les autorités régionales de santé et certaines autorités compétentes des Premières Nations, afin d'enregistrer et de gérer les dossiers d'immunisation de tous les résidents de la Saskatchewan.

## 1. En quoi consiste Panorama?

Panorama est un système électronique sécurisé de gestion de dossiers médicaux conçu pour enregistrer et stocker les renseignements relatifs à l'immunisation. Vos renseignements confidentiels relatifs à l'immunisation ne sont accessibles qu'au moyen de réseaux sécurisés aux professionnels de la santé autorisés, tels que les membres de votre équipe de santé publique, les médecins et les infirmières praticiennes de l'ensemble de la province.

## 2. À quel moment mes renseignements relatifs à l'immunisation sont-ils enregistrés dans Panorama?

Une immunisation est enregistrée dans Panorama chaque fois qu'une autorité régionale de santé ou une autorité compétente des Premières Nations qui offre des services de santé publique vous administre un vaccin. Des renseignements concernant l'immunisation seront également enregistrés dans Panorama si vos antécédents d'immunisation sont fournis aux services de santé publique par votre médecin ou infirmière praticienne. Ces renseignements sont enregistrés dans Panorama afin d'assurer l'exhaustivité et l'exactitude de votre dossier d'immunisation et de favoriser la sécurité des clients.

## 3. Comment mes renseignements relatifs à l'immunisation sont-ils utilisés dans Panorama?

Le ministère de la Santé, les autorités régionales de santé et les autorités compétentes des Premières Nations s'efforcent de réduire et de contrôler la propagation des maladies graves que les vaccins peuvent prévenir. Panorama procure les renseignements dont les professionnels de la santé publique ont besoin pour obtenir les meilleurs taux d'immunisation possibles dans nos collectivités et protéger tous les résidents de la Saskatchewan.

Les renseignements enregistrés dans Panorama peuvent être utilisés aux fins suivantes :

- vous aviser du fait que vous ou votre enfant avez besoin d'être immunisés en fonction de l'âge, des facteurs de risque ou des critères d'admissibilité;
- communiquer avec d'autres professionnels de la santé qui offrent des services de santé publique; contrôler la propagation des maladies pouvant être prévenues par un vaccin; soutenir le diagnostic et le traitement des maladies pouvant être prévenues par un vaccin;
- gérer vos dossiers d'immunisation;
- surveiller l'effet des vaccins sur la prévention des maladies transmissibles au sein de votre collectivité.

## 4. Quel type de renseignements enregistre-t-on dans Panorama?

- Vos nom au complet, adresse actuelle, date de naissance et numéro d'assurance-maladie (c'est ce qu'on appelle des données démographiques).
- Les renseignements relatifs à l'immunisation tels que le nom du vaccin, la date de l'immunisation, le dosage et les motifs pour lesquels vous avez été immunisé (critères d'admissibilité/facteurs de risque). Cela comprend tous les vaccins, systématiques ou non (ceux qui sont fournis aux personnes atteintes de maladies chroniques).
- Bien que les événements indésirables découlant d'une immunisation soient rares, les précisions les concernant sont enregistrées dans Panorama.

## 5. Comment la confidentialité de mes renseignements est-elle protégée?

Les mesures de protection énoncées ci-dessous sont en place afin de s'assurer que seuls les professionnels de la santé qui prennent part aux soins d'une personne peuvent utiliser les renseignements médicaux personnels stockés dans Panorama.

- Tous les fournisseurs de soins de santé sont avisés de leurs responsabilités en matière de sécurité. Ils doivent convenir de protéger la confidentialité des renseignements et ne les utiliser qu'en cas de nécessité absolue. Tous les utilisateurs doivent signer une entente de confidentialité avant d'être autorisés à utiliser Panorama.

- L'entrée dans le système n'est consentie qu'aux utilisateurs autorisés qui prennent part à la prestation des services d'immunisation.
- Les utilisateurs autorisés se voient attribuer un nom d'utilisateur et un mot de passe uniques, qui ne doivent pas être communiqués, et tous les utilisateurs reçoivent une formation en matière d'utilisation et de divulgation.
- Il y a en place des politiques, des pratiques et des systèmes informatiques conçus pour protéger les renseignements contre l'utilisation non autorisée, les erreurs et les pertes.
- Les utilisateurs autorisés signent toutes les ententes de confidentialité nécessaires et sont juridiquement tenus de les respecter.
- Tous les utilisateurs autorisés jouissent, en fonction de leurs rôles, d'autorisations particulières restreignant leur utilisation des données stockées dans Panorama.
- De plus, des systèmes de sécurité de réseau sont en place et font activement et régulièrement l'objet d'une surveillance, ce qui permet de vérifier l'activité du compte d'un utilisateur.
- Toute personne peut demander que l'accessibilité à son dossier enregistré dans Panorama soit « interdite » aux autres fournisseurs de soins de santé. Si la personne a recours à des services et consent à ce que son dossier soit utilisé, ou si son dossier doit être examiné en raison d'un besoin sanitaire imminent, son dossier sera alors « signalé » et pourra faire l'objet d'une vérification. Toute utilisation, y compris la consultation du dossier d'une personne enregistré dans Panorama, peut aussi faire l'objet d'une vérification.

## 6. Comment puis-je obtenir de plus amples renseignements sur Panorama?

Si vous avez d'autres questions ou préoccupations concernant Panorama et la confidentialité de vos renseignements relatifs à l'immunisation, vous pouvez appeler votre autorité régionale de santé, votre autorité compétente des Premières Nations ou une infirmière de vos services locaux de santé publique. Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements au [www.ehealthsask.ca/panorama](http://www.ehealthsask.ca/panorama) (en anglais).

## 7. Les renseignements relatifs à l'immunisation de mon enfant, ou encore aux miens, sont-ils tous enregistrés dans Panorama?

Oui. Les renseignements concernant les vaccins qu'administrent des infirmières de la santé publique et d'autres fournisseurs de soins de santé à vous ou votre enfant sont enregistrés dans Panorama.

Cela permet de s'assurer que votre dossier d'immunisation complet est accessible aux fournisseurs de soins de santé autorisés ou à vous-même, quel que soit l'endroit où vous habitez en Saskatchewan ou chaque fois que vous avez recours aux services de santé publique.

Souvent, un dossier d'immunisation exhaustif est exigé lorsqu'une personne fréquente une université ou un collège, présente sa candidature à certains postes ou décide de voyager au Canada ou à l'étranger. Parfois, ce dossier est requis si vous recevez des soins en salle d'urgence.

Si votre immunisation ou celle de votre enfant n'est pas complète, les fournisseurs de soins de santé recommanderont des vaccins supplémentaires afin que vous ou votre enfant soyez protégés, à l'avenir, contre les maladies graves.

## 8. Que dois-je faire si j'ai une préoccupation ou une plainte à formuler au sujet de la confidentialité de mes renseignements médicaux personnels dans Panorama?

Si vous avez des préoccupations concernant l'utilisation de vos renseignements médicaux personnels, adressez-vous à votre praticien en santé publique ou fournisseur de services de vaccination. Si vous avez encore des préoccupations, adressez-vous au superviseur approprié ou au gestionnaire responsable des services de santé publique relevant de votre autorité régionale de santé ou autorité compétente des Premières Nations. Si vous souhaitez porter plainte officiellement à l'égard d'une question de confidentialité, nous vous encourageons à communiquer avec l'agent de la protection de la vie privée de votre région de santé ou organisme de santé des Premières Nations. À défaut, vous pouvez aussi communiquer avec le ministère de la Santé ou le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.

## 9. Comment puis-je obtenir une copie de mon dossier d'immunisation?

Vous êtes en droit de lire votre dossier d'immunisation ou d'en demander une copie. Si vous souhaitez obtenir une copie de votre dossier d'immunisation ou de celui de votre enfant, adressez-vous à votre praticien en santé publique ou fournisseur de services de vaccination.

# Directives sur le consentement à la vaccination

- Lisez et gardez pour référence les feuillets d'information sur les vaccins.**
  - Vous trouverez, en ligne, le calendrier provincial des vaccinations ainsi que les feuillets d'information en français sur les vaccins, au [www.saskatchewan.ca/bonjour](http://www.saskatchewan.ca/bonjour).
  - Pour toute autre langue que le français ou si vous avez besoin d'aide pour mieux comprendre les renseignements fournis, communiquez avec le bureau de la santé publique mentionné ci-dessous.
- Un des parents/tuteurs doit remplir les sections suivantes du formulaire de consentement.**
  - Renseignements sur l'élève
  - Liste de vérification concernant la santé de l'élève
  - Consentement à la vaccination
  - Veillez signer et dater les sections** au recto du formulaire de consentement.
  - Une signature est requise** même si vous **NE CONSENTEZ PAS** à ce que l'élève soit vacciné.
- Détachez le formulaire de consentement et demandez à votre enfant de le retourner à l'école immédiatement. Le parent ou le tuteur peut glisser le formulaire dans une enveloppe avant qu'il soit rapporté à l'école.
- Si un élève a reçu des vaccins en dehors de la Saskatchewan : qu'il s'agisse de vaccins payants administrés dans un service d'urgences, une clinique santé-voyage, un cabinet médical ou administrés par un pharmacien ou une infirmière praticienne, ou bien si l'élève a été vacciné dans une communauté des Premières Nations autre que celle où il habite; faites parvenir, à l'école, une copie du dossier de vaccination de l'élève à l'attention de l'infirmière.
- Les infirmières révisent les dossiers d'immunisation des élèves avant d'administrer un vaccin.** Si l'infirmière remarque qu'un élève n'a pas besoin d'un vaccin autorisé par un parent ou un tuteur, elle n'administrera pas le vaccin et notera ce fait sur l'avis de vaccination (Notice of Immunization) remis à l'élève.
- Généralement, les dates de vaccination en milieu scolaire ne sont pas communiquées aux parents/tuteurs ou aux élèves. Les parents peuvent communiquer avec une infirmière de la santé publique pour discuter du cas de leur enfant ou, s'ils le souhaitent, faire vacciner leur(s) enfant(s) dans un centre de soins de santé plutôt qu'à l'école.

## Remarques :

- Si votre enfant a une mauvaise réaction ou une réaction inhabituelle au(x) vaccin(s) administré(s), veuillez consulter immédiatement votre fournisseur de soins et aviser le bureau de la santé publique de la réaction de votre enfant.
- Suivant la signature du Formulaire de consentement à la vaccination, les parents/tuteurs doivent informer l'infirmière de la santé publique de l'école de tout changement de santé de l'élève.
- Le Formulaire de consentement à la vaccination est valide pour la période nécessaire à l'administration de toutes les doses du ou des vaccins, ou jusqu'à ce que l'élève atteigne ses 18 ans.
- Pour annuler le consentement à la vaccination de son enfant, un des parents/tuteurs doit communiquer avec l'infirmière de la santé publique de l'école.
- Pour toute question sur les programmes de vaccination scolaires, communiquez avec votre bureau de la santé publique.

Afin de garder un dossier complet, tous les vaccins administrés à une personne sont consignés, par le personnel de la santé publique, dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Votre dossier d'immunisation est également susceptible d'être consulté par des professionnels de la santé afin de fournir des services de santé publique, d'aider au diagnostic et au traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers de vaccination, et de santé liée à la vaccination, de tous les résidents de la province.

# Consentement à la vaccination systématique – Élèves de 8<sup>e</sup> année

LE VACCIN CONTRE LE TÉTANOS, LA DIPHTÉRIE ET LA COQUELUCHE (« VACCIN DE RAPPEL ») SONT OFFERTS À TOUS

LES ÉLÈVES DE LA 6<sup>e</sup> ANNÉE. **Parents/tuteurs : À l'aide d'un stylo, remplir lisiblement le formulaire et le renvoyer à l'école.**

## SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE (À REMPLIR PAR LE PARENT/TUTEUR)

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Garçon	Fille	Date de naissance
N° d'assurance-maladie	Adresse postale/C. P., ville et code postal			École
Nom du parent/tuteur (caractères d'imp.)	Tél. cell. ( )	Textos seulement? Oui <input type="checkbox"/>	N° de téléphone privilégié ( )	Enseignant(e)
Lien de parenté avec l'élève	Adresse courriel du parent/tuteur			

## SECTION 2 : LISTE DE VÉRIFICATION CONCERNANT LA SANTÉ DE L'ÉLÈVE (À REMPLIR PAR LE PARENT/TUTEUR)

1) L'élève a-t-il déjà eu une réaction grave ou une réaction allergique, constituant un danger de mort, à un vaccin ou à un composant de vaccin?

Non  Oui  Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

2) L'élève souffre-t-il de problèmes de santé ou d'allergies graves aux médicaments?

Non  Oui  Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

3) **Cocher toutes les réponses appropriées** : L'élève a-t-il déjà été vacciné :

- À l'extérieur de la Saskatchewan ?       Par un service des urgences?       Avec un vaccin acheté?
- Dans une clinique santé-voyage?       Par un médecin, un pharmacien ou une infirmière praticienne?
- Dans une communauté des Premières Nations différente que celle où il vit actuellement (le cas échéant)?

Si oui, précisez, autant que possible, le ou les noms des vaccins reçus, les date(s), localité(s) du ou des fournisseurs de soins et joignez une copie du ou des documents connexes : \_\_\_\_\_

## SECTION 3 : CONSENTEMENT À LA VACCINATION (SECTION À LIRE PAR LE PARENT/TUTEUR)

- J'ai lu les renseignements figurant sur le ou les feuillets de vaccination du ministère de la Santé qui m'ont été fournis pour le ou les vaccins énumérés ci-dessous.
- J'ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles on a répondu à ma satisfaction.
- J'atteste comprendre les avantages du ou des vaccins et les réactions possibles, ainsi que les risques que pourrait courir mon enfant s'il n'est pas vacciné.
- J'atteste comprendre que dans le rare cas d'anaphylaxie, mon enfant recevra un traitement d'urgence.
- J'atteste comprendre que lorsqu'une série de vaccins exige plus d'une dose, mon consentement se poursuit jusqu'à ce que toutes les doses requises du vaccin aient été administrées à mon enfant, à moins que je ne fournisse au préalable une révocation écrite ou verbale à l'infirmière de la santé publique de l'école.

**En tant que parent ou tuteur de cet enfant, j'atteste comprendre et reconnaître que j'ai les responsabilités suivantes :**

- Consulter un médecin si mon enfant présente une réaction inhabituelle ou grave après la vaccination. Si une telle réaction se produit, je veillerai à ce que mon enfant reçoive des soins et j'en informerai immédiatement les services de la santé publique.
- Informer l'infirmière de l'école de tout changement dans l'état de santé de mon enfant mentionné à la section 2 qui survient après la signature du présent formulaire de consentement.
- REMARQUE : Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement à la vaccination avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 ans et plus, capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés peuvent, en tant que mineurs matures, légalement consentir à recevoir ou refuser la vaccination en présentant un consentement éclairé au fournisseur de soins de santé.

## LE PARENT/TUTEUR DOIT COCHER OUI OU NON POUR LE VACCIN ÉNUMÉRÉ CI-DESSOUS, PUIS SIGNER ET DATER

OUI JE CONSENS À LA VACCINATION DE MON ENFANT PAR LE VACCIN CONTRE LE TÉTANOS, LA DIPHTÉRIE ET LA COQUELUCHE.

NON JE REFUSE QUE MON ENFANT REÇOIVE LE VACCIN CONTRE LE TÉTANOS, LA DIPHTÉRIE ET LA COQUELUCHE.

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_ (JJ/MM/AAAA)

**Parents – Veuillez remplir les sections 1, 2 et 3 de ce formulaire puis le renvoyer à l'école.**

**SECTION 4 : À L'USAGE DE L'INFIRMIÈRE SEULEMENT**

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ M F DATE DE NAISS. \_\_\_\_\_ N° ASSUR.-MALADIE \_\_\_\_\_

Date d'entrée des directives de consentement dans Panorama : \_\_\_\_\_ Paraphe de l'infirmière : \_\_\_\_\_

Utilisez cette section si la documentation du point de service n'est pas disponible.

Inscrit

Date de la vaccination	Vaccin	Dose n°	N° de lot	Dose	Voie	Site	Signature de l'infirmière
	dcaT			0,5 ml	IM	BG BD	

**Consentement verbal**

**Consentement d'un mineur mature**

Remarques :

Nom du parent/tuteur

Signature de l'élève

N° de téléphone

Date et heure

Date et heure

Signature de l'infirmière

Signature de l'infirmière